



Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille

Tél. 04 91 17 92 06- 04 91 17 91 96

Fax. 04 91 17 92 33

cgt.013@cp.finances.gouv.fr

www.tresor.cgt.fr/13/

Marseille le 5 et 6 décembre 2006

Commissions Administratives Paritaires Locales

Catégorie C et catégorie B

Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le Président,

Le couperet de l'outil de répartition des emplois (ORE) vient de tomber :

29,16 emplois de catégorie C et B sont supprimés dans notre département.

Alors que l'ORE n'a pas fait l'objet d'un examen en CTPL, vous ne manquez pas d'en tenir compte dans le nombre des emplois que vous déclarez vacants ou en surnombre.

Lors de sa venue dans le département, le 16 octobre, le Directeur Général a indiqué aux organisations syndicales, non sans fierté, qu'il avait élaboré cet outil de suppressions d'emplois.

Si la loi des finances supprime des milliers d'emplois de fonctionnaires, l'ORE prépare le terrain aux abandons de missions, aux fermetures de postes et de services (seuil des 5 agents pour la viabilité d'un poste...) aux front- office et back- office et la concentration du réseau.

Le Directeur Général a aussi convenu qu'un « périmètre d'emploi qui se resserre » entraîne une remise en cause du système des mutations ... Une pétition à l'initiative de la CGT circule d'ailleurs dans les services sur cette question.

Les remises en cause des garanties collectives (statut) pèsent de plus en plus lourd sur les droits individuels des agents, quel que soit le grade ou la catégorie : A, B ou C.

Ainsi la mobilité choisie, c'est à dire le droit à mutation en est un exemple.

Contrairement à ce que l'on peut entendre parfois, nous ne sommes pas une « grande famille » : il y a les politiques et les hauts fonctionnaires qui sabordent nos missions, à grand renfort

d'indicateurs et de statistiques, d'exigences et de remontrances « managériales » et il y a les agents qui se battent pour maintenir au quotidien un service public de qualité malgré des conditions de travail et d'accueil du public de plus en plus déplorables.

Vous avez pu juger de la mobilisation et de la volonté exprimée par les agents lors d'initiatives que vous avez menées sur les compétences croisées et les accueils communs dans les Hôtels des Finances.

Le 21 novembre à La Ciotat, le vendredi 1er décembre à Martigues où les agents des impôts et du Trésor sont intervenus dans ce qui ne devait être qu'une explication pédagogique - sous le haut patronage d'un Inspecteur Général des Finances- du bien fondé des restructurations en cours...

Vous avez diligenté une enquête sur la qualité d'accueil en août 2006 à l'Hôtel des Finances de La Ciotat : 44 personnes interrogées...

Afin d'affiner ces résultats, avez vous diligenté le même type d'enquête sur la période des échéances automnales ? Auriez vous diligenté le même type d'enquête dans les postes non centralisateurs, fusionnés ou non ?

Parmi vos indicateurs existe certainement un baromètre du climat social.

Aux douanes, aux Impôts, à la Banque de France, aux Monnaies et Médailles mais

également au Trésor, les agents en ont plus qu'assez du sort qui leur est réservé.

Lire qu'il y a des surnombres dans les postes et services, constater que des emplois ne sont pas déclarés vacants alors que vous y affectez ensuite des stagiaires hors CAP, bloquer des agents durant 2 ans dans leurs postes alors que vous faites de la mobilité un argument de carrière, tout cela c'est du cynisme. Sauf à considérer que les restructurations vont moins vite que les suppressions d'emplois et que les pots cassés, c'est aux agents de les payer.

Dans la gestion des « Ressources Humaines », l'arbitraire le dispute de plus en plus à la bureaucratie.

Depuis des années, comme élu(e)s du personnel et syndicalistes de la CGT , nous refusons d'établir un seuil de satisfaction à partir duquel l'inadmissible nous paraîtrait raisonnable ou acceptable, moyennant quelques petits arrangements à la marge ou en famille...

Nous allons siéger en CAP locales: c'est le mandat que nous ont donné les agents lors des dernières élections. Nous y interviendrons comme à l'accoutumée: dans le cadre de la défense objective des intérêts de chaque agent.

Nous travaillons également comme syndicalistes à la réussite des mobilisations à venir:

Bercy et le Trésor Autrement, c'est possible !

Les élu(e)s CGT en Commissions Administratives Paritaires Locales
J. Boufflers ; MC. Cattin ; O. Rigal ; C. Biaggini ; C. Mas ; A. Guiraud ;
C. Marchioni ; JP Aniel ; M. Laugier ; F. Larrivée

Retrouvez nos informations et publications

sur: www.tresor.cgt.fr/13/

5 décembre 2006 Commissions Administratives Paritaires Locales

Tableau complémentaire d'avancement au grade de contrôleur principal

La DGCP a fait le choix de ne pas retenir au concours professionnel les 597 premiers agents qui s'y présentaient, 189 emplois supplémentaires au niveau national sont donc globalement proposés au tableau d'avancement complémentaire. La CGT a aussitôt adressé une lettre à la Direction Générale (voir sur le site CGT Trésor 13 l'intervention de la CGT auprès du sous- directeur M. Grooskopf : www.tresor.cgt.fr/13/ Rubrique Catégorie B).

Pour les 40 départements n'ayant pas suffisamment classé d'agents sur liste complémentaire (lors des CAP locales de tableaux d'avancement du 2ème trimestre 2006), des CAP locales n°2 sont reconvoquées.

Rappel

La Cap locale du 29 mai a classé 15 contrôleurs 1^{ère} classe pour le tableau d'avancement à contrôleur principal. C'est une proposition qui doit être confirmée par la Cap centrale.

La CAP centrale se réunit le 11 octobre 2006 : 15 collègues sont retenus lors de cette Cap centrale. Le dernier classé localement est remplacé par un autre collègue...

Lors de la Cap locale du 5 décembre, les élus CGT ont souhaité que ce contrôleur « exclu » en Cap centrale soit de nouveau proposé. Cela a été fait.

Lors de la Cap locale du 5 décembre, la parité syndicale (CGT, Sud et Mme Reus) est revenue sur les dossiers « écartés » par la parité administrative lors de la Cap locale du 29 mai.

Nous avons fait de nouveau valoir les arguments exposés en Mai :

- Notation pas toujours comprise par le notateur de 1^{er} degré (Beh oui !),
- Notation sans connaître les incidences sur la carrière puisque l'instruction sur les conséquences de la notation sur

l'avancement n'était pas publiée. (Beh oui !),

-Poids exorbitant de la notation « réformée » dans la détermination et le classement des contrôleurs : 2 X 19 et la bonification + 0,00 ; +0,02 ; +0,06 qui permet à la DGCP de classer les contrôleurs dans le tableau d'avancement. (Beh oui !),

-L'exclusion relative au cas particulier de celles et ceux qui n'ont eu « que » 0,00 ou 0,02 en 2006 sur l'activité 2005 et dont l'ancienneté est antérieure à d'autres promus contrôleurs principaux. (Beh oui !),

Exemple : la notation 2006 sur l'activité 2005 à +0,06 permet à un contrôleur 1^{ere} classe 8^{ème} échelon ancienneté **au 01/01/2004** de primer un collègue de même grade et même échelon qui n'a eu que 0,02 mais qui a une ancienneté au **01/12/01 !!!** (Beh oui !),

De nombreuses questions posées par les élus n'ont pas reçu de réponses argumentées

Long débat. Interruption de séance.

Les élus ont proposé au Président de voter sur chaque dossier présenté pour la liste d'aptitude au grade de contrôleur principal.

La liste est constituée par autant de dossiers qui sont individuels... La preuve, en Cap centrale ça peut « bouger » !
Le Président n'a pas accepté et a imposé un vote bloqué sur l'ensemble des dossiers proposés : **Ou Tout ou Rien !**

La Cgt a expliqué que l'on ne jouait pas aux « petits chevaux » : c'est de la carrière et des intérêts individuels des agents dont il est question...

Au final, les élus présents ont permis de « rattraper 2 dossiers » sur la base de l'ancienneté dans le grade.
Cela permettra à deux de nos collègues après la confirmation en Cap centrale de partir à la retraite au grade de contrôleur principal. Ce n'est pas rien.

Proposition de tableau d'avancement complémentaire au grade de contrôleur principal

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Marcelin Joelle | Aix Municipale |
| Dufour Gisèle | Aix Municipale |
| Martin Annick | RF MM |
| Valdes Michèle | RFMAP |
| Le Petit Claude | TG Liaison Rémunération |
| Michel Brigitte | Aix Ets Hospitalier |

Les votes Pour : Administration et parité syndicale



Catégorie B : CAPL de Mutations / Réintégrations

Le compte rendu des élus CGT

41 demandes internes de mutation en catégorie B pour le département lors de la CAP locale du 5 décembre 2006.

15 % seulement de demandes satisfaites.

Les raisons principales de ce faible pourcentage :

- **Le poids des suppressions d'emplois** au Trésor qui grève les possibilités de mobilité choisie. Ore 2006 = 29,16 emplois supprimés !
 - **L'arbitraire de la direction** : celui -ci se décline de plusieurs manières.
1. Emploi vacant non déclaré ou Emploi non déclaré vacant...
 2. Maintien minimum pendant 2 ans sur un poste avant de pouvoir être muté.

« Mode » parisienne d'application des règles des CAP centrales aux Cap locales...

3. Avis « défavorable » du chef d'unité : cet avis n'a pas vocation à être maintenu. Dixit le Président : « c'est un fusil à un coup » !
4. Avis défavorable de la parité administrative au motif de ne pas désorganiser le service ou le poste. C'est le sort réservé à certains

collègues quand plusieurs demandes de mutation émanent du même service...

5. Et bien sûr la voix prépondérante du Président de la Parité Administrative.

L'argumentation de la parité administrative pour justifier cet arbitraire n'est justement pas une argumentation. C'est une série de considérations qui tantôt vont à hue et tantôt vont à dia !

Qu'importe la méthode pourvu que l'administration atteigne son objectif ! Par exemple quand un chef d'unité donne des avis favorables pour les mutations de plusieurs contrôleurs de son service, c'est l'administration qui va « limiter » le nombre de bénéficiaires d'une mutation : la posture du Président se veut celle du plus haut intérêt du service...

Qu'en pensent les élus ? Et bien quand les notateurs notent... ils semblent infaillibles... dans l'intérêt du management ! et quand ils émettent des « avis favorables », ils seraient inconséquents - sous-entendu- pour l'intérêt du service...

Par contre quand l'avis du chef d'unité est « défavorable »...l'administration confirme

le point de vue du chef de service... Ou est la logique dans tout ça ? Dans notre déclaration, avant la tenue des travaux de la Capl nous avons indiqué : « Lire qu'il y a des surnombres dans les postes et services, constater que des emplois ne sont pas déclarés vacants alors que vous y affectez ensuite des stagiaires hors CAP, bloquer des agents durant 2 ans dans leurs postes alors que vous faites de la mobilité un argument de carrière, tout cela c'est du cynisme. Sauf à considérer que les restructurations vont moins vite que les suppressions d'emplois et que les pots cassés, c'est aux agents de les payer.

Dans la gestion des « Ressources Humaines », l'arbitraire le dispute de plus en plus à la bureaucratie ».

Autre exemple, des « surnombres de B » apparaissent dans certains services et cependant, hors CAPL, des contrôleurs sont affectés sur ces postes.... Comment ça tient en l'air ?

C'est l'empirisme le plus complet ramené aux indicateurs et statistiques : c'est la bureaucratie.

Les élus Cgt ont demandé plus de transparence dans les tableaux fournis aux élus, particulièrement pour ceux qui concernent les « surnombres » dans les postes et services. 3 surnombres en B signifient- t- ils obligatoirement 3 « sous- nombre » en C ? Rien n'est moins sûr.

Les élus CGT ont voté CONTRE les travaux de cette Cap locale de mutation / réintégration.85% des demandes internes ne sont pas satisfaites.

Bienvenue dans le département à nos 5 collègues « extérieurs » !

Le Mouvement après la Cap locale

| Nom Prénom | Ancienne affectation | Nouvelle affectation |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Goguillon Nicole | T. Vitrolles | T. Orgon |
| Colombani M.Paule | T. 1/6 | TG |
| Taguet Langlois Monique | RMAP | Paierie Dépt. |
| Baysette Evelyne | T. 3/14 | T. 9 |
| Costarella Marielle | T. 12/13 | RMAP |

Raseta Lalanjanahary
Bussac Virginie
Moulin David
Oton Fabien
Pelatan Nicole
Siramy Laurent

T. Marignane
Haut de Seine
Alpes Maritimes
Val de Marne
Détachement
Puy de Dome

T. Vitrolles
Marignane
T. 12/13
T. Marignane
T. Vitrolles
T. Istres

Suite du tableau de mouvement catégorie B

Catégorie C : CAPL de Mutations / Réintégrations

59 demandes internes de mutation en catégorie C pour le département lors de la CAP locale du 6 décembre 2006.

20,33 % seulement de demandes satisfaites...

16 collègues se voient appliquer « la règle de non-mutabilité » (les deux ans sur le poste avant de pouvoir être muté...)

Pour le reste des demandes, c'est le « pas d'emploi vacant » qui s'applique de manière systématique !

Comme pour la CAPL de mutation pour la catégorie B, l'outil de répartition des emplois (ORE) continue de peser de plus en plus négativement sur la vie des agents du Trésor en matière de droit à mutation. Les suppressions d'emplois empêchent également le nécessaire développement du service public de proximité et de pleine compétence.

L'Administration applique, sans « état d'âme » les règles dictées par l'ORE faisant fi des besoins exprimés par les agents du réseau et, par conséquent, de ceux de l'ensemble des contribuables.

En préambule, le Président de la CAPL a reconnu qu'il existait un réel problème d'accueil du public à la Trésorerie 2/15/16°arrdts (récemment regroupée). (Mais est-ce vraiment le seul poste dans cette situation ? NDLR)

Les conditions de travail des collègues s'en trouvent considérablement

dégradées. Dans l'attente de la réinstallation du poste prévue pour le deuxième semestre 2007, des mesures concrètes visant à améliorer les conditions d'accueil vont être mises en place. A SUIVRE...

De plus, le Président de la CAPL a relevé la situation « plus que préoccupante » de la trésorerie de Marseille « Amendes ». A cet effet, une mutation y a été effectuée en "surnombre". Nous restons très attentifs à l'évolution de la situation mise en évidence par le Trésorier- Payeur Général. A SUIVRE...

Lors du vote, les élus CGT se sont abstenus sur les travaux de la Cap locale de mutation pour les raisons suivantes :

Nous combattons, bien évidemment, les « règles » mises en place par l'« ORE » et les suppressions d'emplois qui en découlent. **Nous n'acceptons pas** non plus la règle de « non-mutabilité » instaurée dans le département.

Nous avons cependant constaté une avancée positive sur quelques dossiers.

Bienvenue dans le département à nos 4 collègues « extérieurs » !

| Nom Prénom | Ancienne affectation | Nouvelle affectation |
|----------------------|----------------------|------------------------------|
| DAGUZON Valérie | T. Vitrolles | T. Salon de Provence |
| POLI-ROUSSET Vanina | RFMAP | T. Vitrolles |
| BAROUX Alain | T. 2/15/16 | T La Ciotat |
| AZOULAY Josiane | RFMAP | TG |
| GENOVESIO Isabelle | T. Vitrolles | T.Les Pennes à/c du 01/03/07 |
| ZUCCHETTO Christelle | T. 8 | TG |
| AUTIN Nathalie | T. Aix Ets Hosp. | T. Vitrolles |
| BEN-SUSSAN Marielle | TG | T. Aix Ets Hosp |
| TURINETTO Véronique | T. 12/13 | RFMAP |
| HAUT Virginie | T Aix Ets Hosp | T. St Remy de Provence |
| VACHIER Pascale | TG | T Aix Ets Hosp |
| FOESSEL Florence | RFMAP | T. 12/13° |
| ESCARTIN Matthieu | NORD | RFMAP |
| GAVOIS Frédéric | AIN | T. Amendes |
| POTIN Eddy | GARD | T. Miramas |
| TAIEB Christine | RGF | T.Istres à/c du 01/03/07 |

Lés élus CGT catégorie C :

Jérôme Boufflers, RFMAP // Olivier Rigal ERD ARLES // Claude Mas RF ARLES //
M.C Cattin T. TARASCON // Christine Biaggini TG RIA // Andrée Guiraud TG Dépense

HDF et compétences croisées :

1er décembre 2006 : Un IGF dans la forêt de Sherwood...

*De matin, Ai reocountra lou tein De tres grand Rei qu'anaroun en rouiage
De matin, Ai reocountra lou tein De tres grand Rei dessou lou grand camin.*

UN I.G.F. « VIENT NOUS CHANTER LA BALLADE »

Monsieur RAMBAL, Inspecteur Général des Finances chargé de la mission « compétences croisées et accueil commun dans les Hôtels des Finances », était en visite dans les Bouches du Rhône, vendredi 1er décembre 2006.

Il a présidé un rapide comité de pilotage avec le Trésorier- Payeur Général, le Directeur des Services Fiscaux d'Aix- en- Provence et les Trésoriers des unités concernées par les compétences croisées Impôts / Trésor.

En premier lieu, Monsieur RAMBAL, accompagné du TPG et du DSF d'Aix, souhaitait visiter l'hôtel des impôts de Martigues.

Cette visite de « simple courtoisie » s'est arrêtée dès le hall d'entrée face à un "front office", constitué par un important comité d'accueil intersyndical impôts/trésor.

Les agents du Centre ont d'ailleurs très majoritairement cessé leur travail pour participer, avec leurs Organisations syndicales CGT, FO et SNUI à "l'accueil commun" des "visiteurs"...

Les syndicats ont rappelé leur conception de la modernisation de notre ministère :

Amélioration de l'accueil de l'utilisateur. Créations d'emplois pour mener à bien l'ensemble de nos missions. Refus des suppressions d'emplois. Opposition à la politique actuelle de restructuration du réseau menée par les directions. Refus des abandons de missions.

Les agents se sont ensuite exprimés sur leur quotidien :

La surcharge de travail liée aux départs d'agents non remplacés, les mauvaises conditions de

travail ; avec comme conséquence une dégradation des relations avec l'usager (qui est censé être au coeur des réformes).

Le refus de formations supplémentaires sur les compétences croisées. Les stages déjà effectués par les agents leur ont d'ores et déjà laissé entrevoir la surcharge de travail qui en découle.

L'opposition des agents aux "expérimentations" ou à l'accueil "commun" ne se nourrit pas du manque de formation, elle est plus profonde et porte sur la nécessité de conserver deux directions qui travaillent et communiquent mieux ensemble, dans le respect de la séparation ordonnateur/comptable.

Malgré des propos parfois vifs sur la forme, aiguisés sur le fond, l'IGF aurait surtout retenu d'avoir été considéré comme un « technocrate parisien »...

(Ca c'est l'effet "Manon des Sources" scientifiquement identifié sous le nom de syndrome de l'Ingénieur de Grenoble...)

Il a toutefois paru décontenancé par la qualité du dialogue et les propos percutants des agents.

Il a difficilement pu asséner les réponses toutes faites de la direction.

Il est parti, en prenant note des revendications et en acceptant l'invitation qui lui était faite de tenir le guichet d'une trésorerie prochainement à Aix...

Il semble quand même que quelques reculs aient été annoncés dans la foulée à la réunion avec les Trésoriers et le DSF d'Aix (sur la notion d'objectifs en matière de compétences croisées et sur l'information à destination du public...).

La mobilisation des agents, dans l'unité paie !

Et si on continuait, partout, le 14 décembre ? ?

L'après midi, une nouvelle rencontre a eu lieu à l'Hôtel des Finances de La Ciotat, Hôtel non- officiellement "inauguré" le 21 novembre 2006. *(Voir L'opération Tap'à l'oeil tourne en déconfiture pour l'administration sur notre site internet).*

Une rencontre entre une délégation départementale CGT Finances (SNADGI CGT Marseille et CGT Trésor 13) et l'aréopage IGF, TPG, DSF Marseille accompagné du staff technique rapproché.

Le désaccord profond entre les orientations ministérielles et les propositions CGT ont permis de "sonder" le fossé entre les deux : la logique de restriction budgétaire pour l'aréopage et la politique de création d'emplois publics pour les syndicalistes...

ENFIN SEULS !

Après une courte visite- consacrée davantage aux locaux qu'aux agents, le convoi est reparti, vers le centre des impôts de Ste Anne, à Marseille.

Un centre des impôts vide de ses personnels et syndicats...

Ce qui a dû permettre, n'en doutons pas, de parler de concentration de Trésoreries et de création d'un Hôtel des Finances...

De bon matin, ai rescountra...

Et si on en parlait, ensemble, le 12 décembre, à l'Assemblée Générale ? ? ?

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Temps partiel : %

Poste ou service :

Je souhaite me syndiquer à la CGT Trésor,

Date :

Signature :

A renvoyer au local syndical CGT Trésorerie Générale ou à remettre à un(e) syndiqué(e)